

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1664

3 juillet 2012

SOMMAIRE

Adventure World One Brand : One World	MF4 S.à r.l
S.à r.l	MF6 S.à r.l
Allfin International S.A	MF7 S.à r.l
ATA-Alliance Toitures Artisanales 79872	MF8 S.à r.l
DnB Reinsurance S.A.	MF9 S.à r.l
Entente Bombicht/Syrdall 79860	MF Industrial Investments S.à r.l 79857
Harbour HoldCo S.à r.l	Mira SA
Internos S.à r.l	MOLLIN Spf S.A
Investor Luxembourg S.A79865	Morgan Stanley Luxembourg Holdings
K. De Wint & Cie	S.àr.l
Lucrece S.à r.l	MTEL S.A 79863
Luxe Interieur Design s.à r.l 79838	Nacaza S.A79863
Lux Finances Corporate S.A 79838	Naga Luxembourg79866
Luximpex S.A	Naga Luxembourg79863
Lux International Cleaning Enterprise S.à	Nesi Invest S.A
r.l	Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l.
LXFR00179843	
Mapicius S.A	NVS HoldCo S.à r.l
Marienfeld Leasing (Lux) S.à r.l 79843	Observe LuxCo S.à r.l
Marienfeld Leasing (Lux) S.à r.l 79843	Observe LuxCo S.à r.l 79868
Marli Invest S.A	Oven HoldCo S.à r.l
Maroti S.A	PARYSEINE (Lux 2) S.à r.l
Maroti S.A	PB Invest
MCT Berlin Vier S.A	Petalite Investments S.à r.l 79854
MD Information Service (Luxembourg)	Quinlan Private Most Client Holdings S.à
S.A	r.l
Mecca World Group S.A79855	Red Dunes Holdings S.à r.l., société de ges-
Mediservices S.A	tion de patrimoine familial
Metropolitan Investment Corporation 79856	Reese S.à r.l
Metropolitan Investment Corporation 79856	SER Holding S.à r.l
Metropolitan Investment Corporation79856	SICAV-FIS Europe LBO V Porte Neuve
MezzVest Luxembourg II S. à r.l	79866
MF11 S.à r.l	Starman (Holdings) S.à r.l
MF 1 S. à r.l	Tamaris Investments S.à r.l
MF 3 S. à r.l	



Adventure World One Brand: One World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.186.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of May,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Tambor S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Companies Register of Luxembourg under the number B 163.776 and with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-), ("Tambor"),

here represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, lawyer, with professional address in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet,

by virtue of a proxy under private seal given on 25 May 2012,

Altmark Investholding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.400 and with a share capital of fifty thousand Us Dollars (USD 50,000) ("Altmark"),

here represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 May 2012,

Busoco B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of Netherlands, having its registered office at Populierenlaan 131, 2925 CR, Krimpen aan den Ijssel, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce under number 24182277, with a share capital of eighteen thousand one hundred fifty-two euro (EUR 18,152) ("Busoco"),

here represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 May 2012,

and

Las Palm sp. z o.o., a limited liability company incorporated under the laws of Poland with its registered office in Strzeniówka, at Jezynowa 10, 05830 Nadarzyn, Poland, entered in the commercial register of the National Court Register under no. 3240045, Tax Identification Number (NIP) 525-244-60-57, Statistical Number (REGON) 141725024, with a share capital of two million seven hundred seventy-one thousand polish zlotys (PLN 2,771,000 ("Las Palm"),

here represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 May 2012,

The said proxies, which, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they declare to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of Adventure World One Brand: One World S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such



temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights (including know how) or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1 each.

The Company shall maintain a distinct share premium account for each shareholder in case of payment of a share premium on the share(s) subscribed, and book in such account, the amount or value of any premium paid on the relevant share(s).

Any amount on such a premium account shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated only to the relevant shareholder except for any amount that may have been allocated to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").



The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, to the extent that such conference call or videoconference is initiated from Luxembourg. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

- **Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.
- **Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case more than one manager has been appointed, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company,



including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an approved auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the approved auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of the month of June of each year, at 10.30 a.m..

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders shall hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, shall be held in Luxembourg.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other to the extent that such conference call or videoconference is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.



The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.



Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, these parties declare to subscribe the number of shares mentioned hereafter and fully pay the number of shares together with a share premium in an aggregate amount of six million six hundred eighty-seven thousand five hundred twentynine euro and eighty cents (EUR 6,687,529.80) as described below.

Tambor, represented as above stated, declares to subscribe to seven thousand (7,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and to fully pay in cash the nominal value of such shares.

Busoco, represented as above stated, declares to subscribe to four thousand seven hundred fifty (4,750) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and to fully pay in cash the nominal value of such shares.

Altmark, represented as above stated, declares to subscribe to six hundred twenty-five (625) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and to fully pay in cash the nominal value of such shares.

The shareholders acknowledge that the amount of twelve thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 12,375) has been entirely paid in cash and that the Company has at its disposal the amount of twelve thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 12,375) proof of which was given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Las Palm, represented as above stated, declares to subscribe to one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) and to fully pay the nominal value of such shares together with a share premium of six million six hundred eighty-seven thousand five hundred twenty-nine euro and eighty cents (EUR 6,687,529.80) attached to these one hundred twenty-five (125) shares by a contribution in kind consisting of intellectual property rights in particular but not limited to: patents, improvements, discoveries, utility models, copyrightable works, industrial designs, trademarks, internet domains, software as well as rights and interests which can be protected under the legislation of combating unfair competition and rights to all patentable inventions, designs, designations, as well as other intellectual property rights created in the course of performance of contracts related to the designing and the operation of the theme park located in Grodzisk Mazowiecki, Poland (the "Theme Park"), the knowhow linked to the designing and the operation of the Theme Park and the related facilities as further agreed between the founding shareholders (the "Contribution in Kind").

Las Palm, represented as above stated, declares that there exists no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind and to undertake to do whatever is necessary to transfer full ownership of the Contribution in Kind to the Company.

Las Palm, represented as above stated, further declares that the aggregate value of the Contribution in Kind is six million six hundred eighty-seven thousand six hundred fifty-four euro and eighty cents (EUR 6,687,654.80).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately four thousand euro (EUR 4,000).

Transitory Provision

The first financial year of the Company shall begin on the present date and shall end on 31st December 2012.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholders, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

- 1. It is resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:
- Mr Peter-Jan Mulder, born in Ermelo, The Netherlands, on 17 May 1969, residing at 28, rue Jean de beck, L-7308 Heisdorf, as class A manager;
- Mr Pieter van Nugteren, born in Meppel, The Netherlands, on 19 April 1966, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager, and;
- Mr Gerard van Hunen, born in 's-Gravenhage, The Netherlands, on 15 September 1967, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.
- 2. It is resolved that the registered office shall be at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le trente mai,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu

Tambor S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.776 et avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) ("Tambor"),

ici représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, avocat, avec adresse professionnelle à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mai 2012,

Altmark Investholding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 60, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.400 et avec un capital social de cinquante mille Dollars US (USD 50.000) ("Altmark"),

ici représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 mai 2012,

Busoco B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Populierenlaan 131, 2925 CR, Krimpen aan den Ijssel, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 24182277, avec un capital social de dix-huitmille cent cinquante-deux euros (EUR 18.152) ("Busoco"),

ici représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 mai 2012,

et

Las Palm sp. z o.o., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois polonaises, ayant son siège social à Strzeniówka, at Jezynowa 10, 05830 Nadarzyn, Pologne, enregistrée auprès du registre du commerce du Registre du Tribunal National sous le numéro 3240045, le numéro fiscal (NIP) 525-244-60-57, le numéro statistique (REGON) 141725024, avec un capital social de deux millions sept cent soixante et onze mille zlotys polonais (PLN 2.771.000) ("Las Palm""),

ici représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 mai 2012,

Les dites procurations, qui après avoir été paraphées et signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 ^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination Adventure World One Brand: One World S.à r.l..

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances



anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle (y inclus le savoir-faire) ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

La Société doit maintenir un compte de prime d'émission distinct pour chaque associé en cas de paiement d'une prime d'émission sur la ou les part(s) sociale(s) souscrites, et enregistrer dans ce compte le montant de la valeur de chaque prime payée sur la ou les part(s) sociale(s) en question.

Tout montant de ce compte pourra être remboursé, distribué, converti ou autrement payé ou alloué uniquement à l'associé concerné hormis pour les montants qui ont été affectés à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront



en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre, à condition que cette conférence téléphonique ou vidéoconférence soit initiée depuis Luxembourg. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

- Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.
- Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Si plusieurs Gérants ont été nommés, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non



limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises agréé conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises agréé, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg tel que spécifié dans l'avis de convocation le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.



Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre à condition que cette conférence téléphonique ou vidéoconférence soit initiée depuis Luxembourg. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.



Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles déclarent souscrire au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les libérer intégralement en espèces ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de six millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent vingt-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 6.687.529,80).

Tambor, représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à sept mille (7.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et payer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire.

Busoco, représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille sept cent cinquante (4.750) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et payer intégralement ces parts sociales par un apport en numéroire.

Altmark, représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à six cent vingt-cinq (625) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et payer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire.

Les associés reconnaissent que le montant de douze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 12,375) a été entièrement payé en numéraire et que la Société a à sa disposition la somme de douze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 12,375), la preuve de tous ces paiements ayant été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Las Palm, représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et de payer intégralement la valeur nominale de ces parts sociales ensemble avec une prime d'émission d'un montant de six millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent vingt-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 6.687.529,80) par un apport en nature consistant en des droits de propriété intellectuelle en particulier, mais non limité à: des brevets, des améliorations, des découvertes, des modèles d'exploitation, les œuvres protégées par un copyright, les dessins industriels, les marques déposées, les noms de domaine Internet, les logiciels ainsi que les droits et intérêts qui peuvent être protégés sous la législation de lutte contre la concurrence déloyale et les droits aux inventions brevetables, dessins, dénominations, ainsi que tous les autre droits de propriété intellectuelle créés dans le cadre de l'exécution des contrats liés à la conception et au fonctionnement du parc à thème situé à Grodzik Mazowiecki, Pologne (le "Parc à Thème"), le savoir-faire lié à la conception et au fonctionnement du Parc à Thème et les installations connexes tel que convenu entre les associés fondateurs (l'"Apport en Nature").

Las Palm, représentée comme décrit ci-dessus, déclare qu'il n'existe aucun empêchement à la libre disposition de l'Apport en Nature et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de transférer la propriété de l'Apport en Nature à la Société.

Las Palm, représentée comme décrit ci-dessus, déclare ensuite que la valeur totale de l'Apport en Nature est six millions six cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante- et la société dans quatre euros et quatre-vingt centimes (EUR 6.687.654,80).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ quatre mille euros (EUR 4.000).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés précités, représentant tout le capital souscrit, ont immédiatement adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de Gérants est fixé à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:
- Monsieur Peter-Jan Mulder, né à Ermelo, Pays-Bas, le 17 mai 1969, ayant son adresse professionnelle au 28, rue Jean de Beck à L-7308 Heisdorf, comme gérant de catégorie A;
- Monsieur Pieter van Nugteren, né à Meppel, Pays-Bas, le 19 avril 1966, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, comme gérant de catégorie B; et
- Monsieur Gerard van Hunen, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 15 septembre 1967, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.
 - 2) Le siège social de la Société est fixé au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Faraldo Talmon, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1 er juin 2012, REM/2012/585. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065233/675.

(120093373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Lux International Cleaning Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 9.411.

Die Bilanz, die Einnahmen und die Verluste bis 31. Dezember 2011 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Mai 2012.

Für die Geschäftsführer

Me Nicolas SCHAEFFER

Durch Mandat

Référence de publication: 2012066331/14.

(120094644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Lucrece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 100.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066329/9.

(120094244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Lux Finances Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 142.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066330/9.

(120093843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Luxe Interieur Design s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 68, rue Aline et Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 144.197.

Monsieur Christophe Berkhout, gérant unique de la société Luxe Intérieur Design Sàrl, est domicilié depuis le 13 août 2011 à l'adresse suivante:

Rue du Vivier, 41

B-6740 FRATIN

BELGIQUE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2012066332/15.

(120094211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.



Mapicius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAPICIUS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012066346/12.

(120094703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Luximpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.693.

Beschluss der Hauptversammlung der Luximpex S.A.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten die Aktionäre der Luximpex S.A. zu einer Hauptversammlung zusammen und beschließen folgendes

Zum neuen Aufsichtskommissar wird mit Wirkung vom heutigen Tage die Fiduciaire KL Consult S.à r.l. mit Sitz in 40, Grand Rue, L-6630 Wasserbillig.

Munsbach, den 16.05.2012.

Mathilde Henn / Philipp Henn / Alexandra Hellwig

Aktionärin / Aktionär / Aktionärin

Référence de publication: 2012066334/15.

(120094362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Internos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 927.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 142.236.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INTERNOS REAL LIMITED, a private limited liability company, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office 65, Grosvenor Street, W1K 3JH London, United Kingdom, registered with companies registrar in England and Wales under number 05948858 (the "Sole Shareholder") hereby represented by Mrs. Fatiha Wagner, manager, with professional residence at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal in London on 29 May 2012.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that INTERNOS REAL LIMITED, prenamed is the sole shareholder of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") Internos S. à r.l. (the «Company»), registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under the section B and the number 142.236, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. The Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Maître Joseph ELVINGER residing in Luxembourg, dated 3 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2600 dated 24 October 2008 (the "Company");
- that the Company's articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on December 22, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 384 dated 14 February 2012:
- that the Company's share capital is fixed at nine hundred twentyseven thousand EUROS (EUR 927,000) represented by eighteen thousand five hundred forty (18,540) shares of fifty EUROS (EUR 50) each.
 - that the agenda is as follows:



- To extend the Company's activities in order for it "to perform services of a corporate domiciliation agent in the sense of article 28-9 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the "Banking Act") including company formation and management services in the sense of article 28-10 of the Banking Act";
- Subsequent amendment of article 3 of the Company's articles of incorporation as follows: 3.1 The purpose of the Company is the carrying out of all operations related to the activities of a corporate domiciliation agent and as a professional providing company formation and management services, in accordance with the provisions of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, under any form and all operations related thereto. The Company may further provide legal, accounting, tax administrative services as well as all administrative assistance ancillary thereto within the limits set out by of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended. 3.2 The Company may, for its own account, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly to its purpose
- Amendment of article 11 of the Company's articles of incorporation to be read as follows: 11.1 The Board of Managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members, or to two or more managers, who may act, unless otherwise provided by law, individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Managers imposes to the Board of Managers to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. 11.2 The Board of Managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.
- To add a new article 13 to the Company's articles of incorporation to be read as follows: The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) chosen among the members of the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises. The independent auditor(s) shall be appointed and dismissed by the board of managers of the Company.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to extend the Company's activities in order for it to perform services of a corporate domiciliation agent in the sense of article 28-9 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the "Banking Act") including company formation and management services in the sense of article 28-10 of the Banking Act.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to re-estate article 3 of the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

Art. 3. Object.

- 3.1 The purpose of the Company is the carrying out of all operations related to the activities of a corporate domiciliation agent and as a professional providing company formation and management services, in accordance with the provisions of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, under any form and all operations related thereto. The Company may further provide legal, accounting, tax administrative services as well as all administrative assistance ancillary thereto within the limits set out by of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.
- 3.2 The Company may, for its own account, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly to its purpose.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the daily management of the Company shall be delegated to at least two (2) daily managers.

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 11 of the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

Art. 11. Delegation of powers and Agent of the Board of Directors.

- 11.1 The Board of Managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members, or to two or more managers, who may act, unless otherwise provided by law, individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Managers imposes to the Board of Managers to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person.
- 11.2 The Board of Managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.



Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to add a new article under number 13 to the Company's article of incorporation as follows:

Art. 13. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) chosen among the members of the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises. The independent auditor(s) shall be appointed and dismissed by the board of managers of the Company.

The articles formerly numbers 13 to 18 are renumbered 14 to 19.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact acting in her hereabove stated capacities, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INTERNOS REAL LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois en vigueur au Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 65, Grosvenor Street, W1K 3JH Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 05948858 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Fatiha Wagner, manager, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 mai 2012 à Londres.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que INTERNOS REAL LIMITED, précitée est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Internos S. à r.l., enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 142.236, ayant son siège social sis au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2600 du 24 octobre 2008 (la «Société»);
- que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 22 décembre 2011, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 384 du 14 février 2012;
- que le capital social de la Société s'élève à neuf cent vingt-sept mille EUROS (927.000 EUR) représenté par dix-huit mille cinq cent quarante (18.540) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante EUROS (50 EUR), chacune;
 - que l'ordre du jour est le suivant:
- élargissement de l'objet social de la Société permettant ainsi à cette dernière de «fournir des services d'agent de domiciliation de sociétés conformément à l'article 28-9 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée en ce inclus les services de constitution et d'administration conformément à l'article 28-10 loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée».
- En conséquence modification de l'article 3 des statuts de la Société comme suit: 3.1 L'objet de la Société est de fournir des services d'agent de domiciliation de sociétés ainsi que les activités de professionnel fournissant les services de constitution et d'administration de sociétés conformément à la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sous toutes formes et opérations y afférentes. La Société peut en outre fournir les services administratifs légaux, comptables et fiscaux ainsi que toute assistance administrative lies à ceux-ci dans les limites fixée par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.
- 3.2. Outre ce qui précède, la Société peut, pour son propre compte, réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe avec son objet.
- Modification de l'article 11 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: 11.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne la gestion journalière à un comité exécutif ou à un autre comité ou à des comités, dont les membres sont choisis parmi le Conseil de Gérance, ou



à deux ou plusieurs gérants qui pourront agir individuellement ou conjointement, sauf disposition contraire de la loi. La délégation à un membre du conseil de gérance oblige le Conseil de Gérance à faire rapport annuellement sur les rémunération, frais et avantages octroyés au délégué à l'assemblée générale des associés. 11.2. Le Conseil de Gérance déterminera les limites des pouvoirs, les conditions de retraits et de rémunération relatifs à ces délégations en ce compris l'autorisation de subdéléguer.

- Ajout d'un nouvel article 13 aux statuts de la Société comme suit: «Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises externes agréés choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises luxembourgeois. Le (s) réviseur (s) d'entreprises agréé (s) est (sont) nommé (s) et révoqué (s) par le conseil de gérance.»

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé Unique décide d'élargir l'objet social de la Société permettant ainsi à cette dernière de fournir des services d'agent de domiciliation de sociétés conformément à l'article 28-9 la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée en ce inclus les services de constitution et d'administration conformément à l'article 28-10 loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution précédente, l'Associé Unique, décide de refondre l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

Art. 3. Objet social.

- 3.1 L'objet de la Société est de fournir des services d'agent de domiciliation de sociétés ainsi que les activités de professionnel fournissant les services de constitution et d'administration de sociétés conformément à la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sous toutes formes et opérations y afférentes. La Société peut en outre fournir les services administratifs légaux, comptables et fiscaux ainsi que toute assistance administrative lies à ceux-ci dans les limites fixée par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.
- 3.2. Outre ce qui précède, la Société peut, pour son propre compte, réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe avec son objet.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de déléguer la gestion journalière de la Société au moins à deux (2) administrateurs délégués. L'Associé Unique décide modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

- 11.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne la gestion journalière à un comité exécutif ou à un autre comité ou à des comités, dont les membres seront choisis parmi le Conseil de Gérance, ou à deux ou plusieurs gérants qui pourront agir individuellement ou conjointement, sauf disposition contraire de la loi. La délégation à un membre du Conseil de Gérance oblige le Conseil de Gérance à faire rapport annuellement sur les rémunération, frais et avantages octroyés au délégué à l'assemblée générale des associés
- 11.2. Le Conseil de Gérance déterminera les limites des pouvoirs, les conditions de retraits et de rémunération relatifs à ces délégations en ce compris l'autorisation de subdéléguer.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un nouvel article 13 aux statuts de la Société comme suit:

Art. 13. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises externes agréés choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises luxembourgeois. Le (s) réviseur (s) d'entreprises agréé (s) est (sont) nommé (s) et révoqué (s) par le conseil de gérance.

Les anciens articles 13 à 18 sont renumérotés 14 à 19.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents EUROS (EUR 1.200).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante représentée comme dit ciavant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fatiha Wagner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 mai 2012. LAC/2012/24993. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066892/201.

(120095843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

LXFR001, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.776.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066337/9.

(120094475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Marienfeld Leasing (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 129.935.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012066338/11.

(120094399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Marienfeld Leasing (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 129.935.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012066339/11.

(120094400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

PB Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.944.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2012

En date du 6 juin 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Frédéric Lamotte en qualité d'Administrateur,
- de nommer Monsieur Sen Sui, Crédit Agricole Private Banking, 88 Queensway, Honk Kong, en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013, en remplacement de Monsieur Frédéric Lamotte,
 - de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Bertrand de Margerie en qualité d'Administrateur,
- de nommer Monsieur Lucien Euler, Luxcellence Management SA, 5, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013, en remplacement de Monsieur Bertrand de Margerie,



- de renouveler le mandat de Monsieur Christophe Lhote en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PB Invest

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012066411/23.

(120094740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Tamaris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.172.

STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the tenth day of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.
 - Art. 2. The company's name is "TAMARIS INVESTMENTS S.à r.l.".
- **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.



- Art. 5. The company is established for an unlimited duration.
- Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

- **Art. 7.** The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usu-fructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.
- **Art. 8.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.
- **Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.



The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

- **Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- **Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.
- **Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 18.** The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be reappointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

- **Art. 21.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- **Art. 22.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.



All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le dix avril.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de "TAMARIS INVESTMENTS S.à r.l.".
- **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.



Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.



Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- **Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 18.** La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agrées remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.



Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- **Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- **Art. 22.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée: Gérant de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Martine SCHAEFFER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2012. Relation GRE/2012/1352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065817/359.

(120092906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.



Reese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 162.749.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 8 juin 2012:

- 1. que la démission de M. Giovanni La Forgia en tant que gérant de classe A de la Société est acceptée avec effet immédiat;
 - 2. que la démission de M. Wim Rits en tant que gérant de classe B de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- 3. que M. Salvatore DELLE CAVE avec adresse professionnelle au 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- 4. que M. Aldo SAVI avec adresse professionnelle au 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066425/19.

(120094557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

MezzVest Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.227.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Avril 2012.

MezzVest Luxembourg II S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Manager

Référence de publication: 2012066341/14.

(120093910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

PARYSEINE (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.452.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PARYSEINE (Lux 2) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115452 (the Company), incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, residing in Mersch, on April 3 $^{\rm rd}$, 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 1192 of June 20 $^{\rm th}$, 2006.

There appeared:

PARYSEINE (Lux 1) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116181 here represented by Mrs. Maria Viceconte professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record the following:

that all the shares representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced; that the agenda of the Meeting is worded as follows:



- 1. Decision to dissolve the Company and voluntary put the Company into liquidation;
- 2. Decision to appoint the liquidator of the Company (the Liquidator), in relation with the voluntary liquidation of the Company;
 - 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation's procedure;
- 4. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his liabilities and with regards the circumstances all the assets of the Company and to pay any debt of the Company
 - III. after deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves effective immediately to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Codelux S.A., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 74166, as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the sole shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his liabilities and with regards the circumstances all the assets of the Company and to pay any debt of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PARYSEINE (Lux 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115452 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maitre Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 3 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1192 du 20 juillet 2006.

A comparu:

PARYSEINE (Lux 1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116181

ici représentée par Mme Maria Viceconte, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.



Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée telle que stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

l. que toutes les parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont valablement représentées à la présente Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduit;

- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée comprend les points suivants:
- 1. Dissolution et liquidation volontaire de la Société;
- 2. Nomination du liquidateur de la Société (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
- 3. Détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation;
- 4. Décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.
 - III. après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Codelux S.A., une société organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74166, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi).

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur de réaliser, d'exécuter et d'accomplir tout contrat ou document qui sera nécessaire pour la liquidation de la Société et de payer les dettes de la Société.

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spéciales, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser au Liquidateur de signer et d'exécuter tout contrat ou document requis par la liquidation de la Société et la réalisation de ses actifs.

L'Assemblée décide encore de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur d'opérer, à sa seule discrétion, des avances du boni de liquidation en numéraire ou en nature à l'associé unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties, cet acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.Viceconte, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 juin 2012. Relation: EAC/2012/7232. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066409/126.

(120094148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.



Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 219.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.471.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin.

Référence de publication: 2012066343/11.

(120094074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Marli Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 154.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012066348/10.

(120094216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Maroti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 98.265.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012066350/10.

(120094273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Maroti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 98.265.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012066351/10.

(120094274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Petalite Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.037.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 23 mai 2012

- 1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
- 2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 3. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
- 4. La société Vector Capital IV International, L.P., avec siège social au 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 lles Caimans, inscrite au registre de commerce des lles Caimans sous le n° KY-51968, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.
- 5. M. Ludovic TROGLIERO, administrateur de sociétés, né le 8 juin 1979 à Clichy-La-Garenne (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.



6. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né le 19 janvier 1979 à Gand (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12.6.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PETALITE INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012067714/24.

(120096134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Mediservices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1872 Luxembourg, 7, rue Lou Koster.

R.C.S. Luxembourg B 125.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2012.

Pour compte de Mediservices S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012066356/12.

(120094042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

MCT Berlin Vier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.529.

Décision de l'assemblée générale annuelle du 21 mars 2012

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Luxembourg dont le siège social est à 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg est appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises indépendant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 31 mai 2012. MCT BERLIN VIER S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012066353/13.

(120094547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

MD Information Service (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 98.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 juin 2012.

Référence de publication: 2012066354/10.

(120094217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Mecca World Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 162.735.

Extrait des lettres de démission

Par lettres de démission datées du 3 mai 2012, il résulte que Madame Isabelle LOPETRONE et Madame Marie Audrey SOLIGNON démissionnent avec effet immédiat à leur mandats d'administrateurs de la société.



Pour extrait conforme Signature *Un mandataire*

Référence de publication: 2012066355/13.

(120094329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Metropolitan Investment Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 9.983.

Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066358/9.

(120094518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Metropolitan Investment Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 9.983.

Les comptes annuels au 31.12.2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066359/9.

(120094520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Metropolitan Investment Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 9.983.

Les comptes annuels au 31.12.1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066360/9.

(120094521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

K. De Wint & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 151.833.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de K. De Wint & Cie tenue au siège social le 9 mai 2012 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la modification de l'adresse de l'associé commandité et gérant:

Monsieur Kristoff De Wint

Oude Brusselseweg 272

9050 Gentbrugge

Belgique

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procèsverbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Kristoff De Wint

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012066908/20.

(120095849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.



MF Industrial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.981.

EXTRAIT

En date du 6 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mikael Gutierrez, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012066361/16.

(120094040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

MF 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.987.

EXTRAIT

En date du 6 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mikael Gutierrez, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012066362/16.

(120093976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

MF 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.986.

EXTRAIT

En date du 6 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mikael Gutierrez, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012066363/16.

(120094347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.



MF11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 118.098.

EXTRAIT

En date du 6 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mikael Gutierrez, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012066364/16.

(120094039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.389.950,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.987.

Par résolutions prises en date du 22 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012 et pour une durée indéterminée
- démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012066418/15.

(120094165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

MF4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.958.

EXTRAIT

En date du 6 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mikael Gutierrez, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012066365/16.

(120093973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

SER Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 1, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 163.210.

Suite aux résolutions prises par le gérant unique en date du 20 mai 2012, il a été décidé de transférer le siège social de SER Holding S.à r.l. au 1, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg.



L'adresse professionnelle de Monsieur Patricio Rubinstein, est également 1, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Patricio Rubinstein Gérant Unique

Référence de publication: 2012066468/15.

(120094066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

DnB Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 37.243.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1 er juin 2012

"L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

- M. Bjorn Berg,
- M. Roar Hoff,
- M. Per Ugland,
- Mr. Ole Christian Solberg

L'Assemblée élit comme nouvel Administrateur:

- M. Cari Johan Wickmann, adresse professionnelle Folke Bernadottes vei 40, NO-5147 Fyllingsdalen, Bergen, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

L'Assemblée décide de nommer: ERNST & YOUNG

en tant que Réviseur Indépendant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2012."

Pour la société DnB Reinsurance S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066756/21.

(120094968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

MF6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.956.

EXTRAIT

En date du 6 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mikael Gutierrez, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012066366/16.

(120094004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

MF7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.097.

EXTRAIT

En date du 6 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mikael Gutierrez, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.



- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme. Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012066367/16.

(120094003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

MF8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.096.

EXTRAIT

En date du 6 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mikael Gutierrez, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012066368/16.

(120094346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Entente Bombicht/Syrdall, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6947 Niederanven, 5, ZI Bombicht.

R.C.S. Luxembourg F 9.181.

STATUTS

Lors de l'assemblée générale du 11 mai 2012, entre les soussignés suivants, présents:

- 1. GRAAS Antoine, Lux-Motor s.à r.l., Munsbach
- 2. KAEMPFF Christian, Kaempff-Kohler, Niederanven
- 3. SCHMIT Daniel, Wüstenrot Bausparkasse, Munsbach
- 4. SCHMITZ Jean-Paul, Imprimerie OSSA, Niederanven
- 5. SCHONS Steve, Terrenus, Niederanven
- 6. WALLENBORN Pit, Wawelux Logistics, Munsbach
- et tous ceux qui par la suite adhéreront aux présents statuts, il a été arrêté ce qui suit

Art. 1 ^{er}. Dénomination, Siège et Durée. Il est formé une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994, et les présents statuts et portant le nom «Entente Bombicht/Syrdall».

L'Association a son siège à L-6947 Nideranven 5, ZI Bombicht et peut être changé par simple décision du conseil d'administration. Sa durée est illimitée.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet:

Promouvoir les intérêts des activités des occupants de la z.a. Syrdall à Munsbach et la z.i. Bombicht Niederanven auprès des autorités.

L'association, libre de toute orientation politique et confessionnelle peut créer, gérer, reprendre toutes œuvres, faire toutes acquisitions opportunes et prendre d'une manière quelconque toutes initiatives poursuivant le même but. Elle peut accomplir tous les actes et activités se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. Catégorie des membres. L'Association se compose par deux catégories de membres:

- les membres actifs; Pers Moral ou Phyiques/organisations
- les membres d'honneur.

Art. 4. Droits des membres.

- Les membres actifs ont droit de vote et peuvent être élus au Conseil d'Administration.
- Les membres d'honneur n'ont pas droit de vote et ne peuvent être élus au Conseil d'Administration.



Tout changement de catégorie doit faire l'objet d'une demande écrite et être approuvée à la majorité des voix par le Conseil d'Administration.

Toute personne manifestant sa volonté d'adhérer à Entente Bombicht/Syrdall Asbl peut faire une demande d'admission. Le Conseil d'Administration décide souverainement des adhésions des membres actifs et d'honneurs. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Lors d'un refus d'admission ou d'une exclusion par le conseil d'administration d'un membre, celui-ci a le droit de faire recours à l'assemblée générale suivante. Elle tranchera définitivement. Le membre sortant ne peut en aucun cas réclamer les cotisations déjà payées.

Art. 5. Démission d'un membre. La qualité de membre se perd:

- à la suite de décès,
- par l'exclusion,
- par la démission, adressée au Conseil d'Administration.
- L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que pour violation des dispositions des présents statuts ou autre motif grave. L'exclusion est prononcée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des voix.
- La démission ne dispense pas le membre démissionnaire de l'obligation de payer sa cotisation pour l'exercice en cours et ses participations aux frais échus.
- Est réputé démissionnaire tout membre n'ayant pas payé sa cotisation ou ses participations aux frais trente jours après notification écrite adressée par le trésorier pour règlement endéans ce délai.
- Le Conseil d'Administration de l'Association peut considérer comme démissionnaire tout membre ne respectant pas les conditions d'assiduité fixées par son règlement intérieur.
- La violation des dispositions des présents statuts ou tout autre motif grave valablement constatés sont présentés par le Conseil d'Administration au vote de l'Assemblée Générale.
- Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versé.
- **Art. 6. Cotisations.** Les cotisations annuelles à payer par les membres définis dans les présents statuts sont fixées chaque année par l'Assemblée générale.

Le montant de la cotisation ordinaire est fixé par la décision majoritaire de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

Art. 7. Administration. Les organes de l'Association sont:

- l'Assemblée Générale;
- le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration:

- Le Conseil d'Administration se compose de minimum quatre et maximum 6 membres actifs, dont reparti à parts égales entre les 2 zonings, tous élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans à la majorité simple des voix des membres présents et représentés. Le Conseil d'administration se compose d'un président vice-président et d'un Secrétaire et un Trésorier.
- Ces fonctions sont attribuées au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président et/ou du Secrétaire -Trésorier au moins une fois par an.
- A la fin de leur mandat, les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles; Ils peuvent être révoqués par une Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.
- Les décisions du Conseil d'administration sont valablement prises si la moitié de ses membres est présente ou représentée par procuration conférée à un autre membre présent. Elles seront prises à la majorité des voix présentes, en cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.
- Le Conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de gestion les plus étendus pour la marche des affaires courantes de l'association; tout ce qui n'est pas réservé à d'autres organes de l'association par la loi ou par les statuts est de sa compétence. Lui seul pourra ester en justice et toutes les actions judiciaires seront intentées et poursuivies au nom du président du Conseil d'administration.
- Les candidatures pour l'adhésion au Conseil d'administration doivent être adressées au secrétariat de l'association avant l'Assemblée générale.
 - L'année comptable commence le 31 décembre, sauf la première année d'activité.
- Le Conseil d'administration dresse le bilan des recettes et dépenses et le soumet à l'Assemblée générale avec le budget pour l'exercice suivant aux fins d'approbation et de décharge. Le trésorier désigné par le Conseil d'administration est chargé de la gestion financière de l'association.
 - Avant chaque assemblée générale un tiers du conseil d'administration est démissionnaire d'office et rééligible.
 - Les membres sortant du conseil d'administration peuvent de nouveau poser leur candidature.



- De nouvelles candidatures doivent être introduites au conseil d'administration au moins 5 jours ouvrables avant l'assemblée générale. Les nouveaux membres doivent être membres actifs.
- Art. 8. L'Assemblée générale. L'Assemblée générale ordinaire aura lieu au moins une fois par an. La convocation à celle-ci doit être faite au moins 15 jours avant la date de l'assemblée générale sous indication de l'ordre du jour par le conseil d'administration. Elle est régulièrement constituée et elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.
- Le Conseil d'administration a le droit de convoquer à tout moment une Assemblée générale. Il a l'obligation de la convoquer dans un délai d'un mois sur demande écrite de 1/5 des membres de l'association.

L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus. Elle a notamment le droit:

- Fixation de la cotisation de ses membres
- Nomination et révocation du conseil d'administration
- Election de deux reviseurs de caisses, approbation du relevé de caisse
- Approbation du bilan, décharge du conseil d'administration
- Approbation du budget annuel
- Décision de toute fusion avec une autre association et ceci par le biais d'une résolution prise à la majorité simple des membres présents
 - Modification des statuts
 - Dissolution de l'association
- Art. 9. La dissolution de l'association. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée qu'à la majorité des 2/3 des membres de l'association ayant le droit de vote. En cas de dissolution de l'association pour quelque motif que ce soit, les fonds de l'association, après acquittement du passif, seront affectés à une organisation d'utilité publique déclarée par la loi comme telle.
- **Art. 10. Responsabilité civile et divers.** L'association décline toute responsabilité au sujet des accidents ou incidents qui pourraient se produire à l'occasion des épreuves, réunions organisées par lui ou toute autre manifestation organisée par ses membres ou sous son patronage.

Tous les cas non prévus par la loi, les statuts ou le statut interne sont tranchés par le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012067910/114.

(120095875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

MF9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.100.

EXTRAIT

En date du 6 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mikael Gutierrez, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012066369/16.

(120094041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Mira SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066370/10.

(120094177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.



MOLLIN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 47.812.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 27 avril 2012 que:

- Co-Ventures S.A. démissionne de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat;
- Odd Financial Services S.A., ayant son siège social 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B41014 est nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012066371/14.

(120093707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Nacaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 82.999.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 31 mai 2012 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1 ^{er} juin 2012, le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, vers le 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NACAZA S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2012066378/14.

(120094408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

MTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 154.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066373/9.

(120094264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Naga Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.808.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Naga Luxembourg, a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 151.808 (the "Company").

There appeared:

the sole shareholder of the Company, Groupe Cirque du Soleil Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Quebec, Canada, having its address at 8400, 2° avenue, Montréal (Québec) Canada, H1Z 4M6 (the "Sole Shareholder");

here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.



The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to act that the 50,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder of the Company has been duly informed.

The Sole Shareholder of the Company through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Amendment to the financial year of the Company;
- 2. Subsequent amendment of article 16 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment to the financial year of the Company; and
 - 3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to amend the financial year of the Company in such way that it starts on December 31 st each year and ends on December 30 th of the following year. As a consequence, the current financial year will end on December 30 th , 2012.

Second resolution

As a consequence of the above resolution it is resolved to amend article 16 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 16. The financial year of the Company starts each year on December 30 and ends on December 31 of the following year".

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this amendment to its articles of association, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Naga Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.808 (la «Société»).

A comparu:

l'actionnaire unique de la Société, Groupe Cirque du Soleil Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de la Province du Québec, Canada, ayant son adresse au 8400, 2° Avenue, Montréal (Québec) Canada, H1Z 4M6 (l' «Actionnaire Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Actionnaire Unique prie le notaire d'acter que les 50.000 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique a été préalablement informée.



L'Actionnaire Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'exercice social de la Société;
- 2. Modification subséquente de l'article 16 des statuts de la Société en vue de refléter la modification de l'exercice social de la Société; et
 - 3. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société de telle sorte qu'il commence chaque année le 31 décembre et qu'il se termine le 30 décembre de l'année suivante. En conséquence, l'exercice social en cours s'achèvera le 30 décembre 2012.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 16 des statuts de la Société est modifié afin d'être lu comme suit:

« Art. 16. L'exercice social de la Société commence chaque année le 31 décembre et s'achève le 30 décembre de l'année suivante».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la présente modification de ses statuts est évalué à environ mille quatre cents Euros (1.400.- Euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24764. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066374/104.

(120094697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Investor Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.068.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 mai 2011 que:

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Monsieur Uwe NIELSEN, Monsieur Christian LUND-GAARD et Monsieur Lars Wolff GRAVERSEN est reconduit pour une nouvelle période de un an.
- Le mandat de l'administrateur-délégué actuellement en place, à savoir Monsieur Uwe NIELSEN est reconduit pour une nouvelle période de un an.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

- le mandat du Réviseur d'entreprises agrée PKF Abax Audit, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2212, 6 Place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 867 est reconduit pour une nouvelle période de un an.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Réviseur d'entreprises agrée prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 mai 2012 que:

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Monsieur Uwe NIELSEN, Monsieur Christian LUND-GAARD et Monsieur Lars Wolff GRAVERSEN est reconduit pour une nouvelle période de un an.



- Le mandat de l'administrateur-délégué actuellement en place, à savoir Monsieur Uwe NIELSEN est reconduit pour une nouvelle période de un an.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

- le mandat du Réviseur d'entreprises agrée PKF Abax Audit, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2212, 6 Place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 867 est reconduit pour une nouvelle période de un an.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Réviseur d'entreprises agrée prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration se compose comme suit, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Uwe NIELSEN, administrateur-délégué, demeurant à L-5670 Altwies, 2 route de Mondorf
- Monsieur Christian LUNDGAARD, administrateur, demeurant à DK-2000 Frederiksberg, 1,3. Sal, Falkoner Allé
- Monsieur Lars Wolff GRAVERSEN, administrateur, DK-8600 Silkeborg, 25 Strandvejen

La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Altwies, le 16 mai 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012067554/39.

(120096034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Naga Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.808.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066375/10.

(120094708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

SICAV-FIS Europe LBO V Porte Neuve, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.478.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le mardi 5 juin 2012 à 11.00 heures à Luxembourg 1, rue Joseph Hackin

Résolutions:

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Patrice CROCHET et Jean-Marc DE VOLDER, domiciliés 50 Avenue J.F Kennedy L-2951 Luxembourg, ainsi que de la société FIDUPAR, domiciliée au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg et représentée par Monsieur Noël DIDIER, domicilié au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes au 31/12/2012.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au poste de Réviseur d'Entreprises, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2012.

Pour extrait

Signature

Le Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2012066479/23.

(120094746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.



Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.951.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066377/9.

(120093703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Nesi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 100.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066380/9.

(120094593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

NVS HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: SEK 233.224.377,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.899.

Le siège social de:

- 1. Triton Fund II L.P.
- 2. Triton Fund II No.2 L.P.
- 3. Two Triton Fund (Executives) L.P.
- 4. Two Triton Fund F&F L.P.
- 5. Two Triton Fund F&F No. 2 L.P.
- a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour NVS HoldCo S.à.r.l. (en liquidation volontaire)

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066382/17.

(120094059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Red Dunes Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 75.820.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 27 avril 2012

- 1. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1313 Luxembourg 5, rue des Capucins.
- 3. Mme Susanne Theodora KORTEKAAS, administrateur de sociétés, née à Roosendaal & Nispen (Pays-Bas), le 11 mars 1967, demeurant professionnellement à L-1313 Luxembourg 5, rue des Capucins, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RED DUNES HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066435/19.

(120094087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.



Observe LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 120.210,40.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 144.039.

L'addresse professionnel de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Observe LuxCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066383/11.

(120094057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Observe LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 120.210,40.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 144.039.

Le siège social de Two Triton Fund F&F L.P. a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Observe LuxCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066384/11.

(120094057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Oven HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 143.898.

L'addresse professionnel de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Oven HoldCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066386/11.

(120094572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Starman (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 156.647.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of May,

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starman Hotel Holdings LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered in Delaware under number 4001936, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Elodie Duchêne, Attorney at Law, with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy signed on 3 May 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following: It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Starman (Holdings) S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B156647, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 22 October



2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2739, page 131426 on 14 December 2010 (the "Company"). The Company articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that time.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

- a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) by creating and issuing one (1) new share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), (the "New Share"), together with a total share premium of an amount of thirteen million six hundred twenty thousand four hundred ninety-six Euros twenty-seven Cents (EUR 13,620,496.27);
- b. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Share, together with a total share premium of an amount of thirteen million six hundred twenty thousand four hundred ninety-six Euros twenty-seven Cents (EUR 13,620,496.27) by a contribution in kind consisting of a receivable against the Company, as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 7 May 2012;
- c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed and paid up share capital"); and
 - d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) by creating and issuing one (1) New Share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), together with a total share premium of an amount of thirteen million six hundred twenty thousand four hundred ninety-six Euros twenty-seven Cents (EUR 13,620,496.27).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share, together with a share premium, by a contribution in kind consisting of a receivable it owns against the Company (the "Contribution"), as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 7 May 2012 (the "Company's Report").

The Contribution is valued at the amount of thirteen million six hundred twenty thousand four hundred ninety-seven Euros twenty-seven Cents (EUR 13,620,497.27) and is allocated as follows:

- An amount of one Euro (EUR 1.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- An amount of thirteen million six hundred twenty thousand four hundred ninety-six Euros twentyseven Cents (EUR 13,620,496.27) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Declaration

The value of the Contribution to the Company is evidenced by the Company's Report, which value the Contribution at the amount of thirteen million six hundred twenty thousand four hundred ninety-seven Euros twenty-seven Cents (EUR 13,620,497.27).

This Company's Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed and paid up share capital"), so that it shall henceforth read as follows:

- 6.1. Subscribed and paid up share capital
- 6.1.1. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares (parts sociales) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand six hundred euro (\leq 5,600.-).



The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précèdent:

L'an deux mille douze, le septième jour de mai.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Starman Hotel Holdings LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au Delaware sous le numéro 4001936, étant l'associé unique de la société (l'«Associé Unique»);

lci representé par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 3 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné de constater les faits suivants:

Qu'elle est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination «Starman (Holdings) S.à r.l.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156647, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 22 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2739, page 131426 le 14 décembre 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Associé Unique, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent-un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission de une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), (la «Nouvelle Part Sociale») avec une prime d'émission d'un montant total de treize millions six cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-seize Euros vingt-sept centimes (EUR 13.620.496,27);
- b) Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale, avec une prime d'émission d'un montant total de treize millions six cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-seize Euros vingt-sept centimes (EUR 13.620.496,27) par un apport en nature consistant en une créance contre la Société, tel que décrit par le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 7 mai 2012;
 - c) Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»);
 - d) Divers

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un Euro (EUR 1,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent-un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission de une (1) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), avec une prime d'émission d'un montant total de treize millions six cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-seize Euros vingt-sept centimes (EUR 13.620.496,27).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et la libérer entièrement, avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient contre la Société (l' «Apport»), tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 7 mai 2012 (le «Rapport de la Société»).

L'Apport est évalué à un montant de treize millions six cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Euros vingt-sept centimes (EUR 13.620.497,27) et est alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant de un Euro (EUR 1,-) est alloué au compte capital social de la Société; et



- Un montant de treize millions six cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-seize Euros vingt-sept centimes (EUR 13.620.496,27) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Déclaration

La valeur de l'Apport à la Société est documentée par le Rapport de la Société, qui évalue l'Apport à un montant de treize millions six cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Euros vingt-sept centimes (EUR 13.620.497,27).

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

- 6.1. Capital souscrit et libéré
- 6.1.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à six mille six cents euros (€ 5.600,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2012. Relation: EAC/2012/6194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012066459/158.

(120094047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Harbour HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.938.

Le siège social de:

- 1. Triton Fund III L.P.
- 2. Triton Fund III No. 2 L.P
- 3. Triton Fund III Executives L.P.
- 4. Triton Fund III G L.P.
- 5. Triton Fund III F&F No. 2 L.P.
- 6. Triton Fund III F&F L.P.
- 7. Triton Fund III F&F No. 3 L.P.
- 8. Triton Fund III F&F No. 4 L.P.
- 9. Triton Fund III F&F G L.P.
- a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Harbour Holdco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066870/21.

(120094977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.



Allfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens. R.C.S. Luxembourg B 29.322.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 25 mai 2012 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 25 mai 2012

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 25 mai 2012.

Pour ALLFIN INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012067308/25.

(120096162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

ATA-Alliance Toitures Artisanales, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 11, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 122.898.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25/05/2012

Les soussignés:

- Monsieur Vitor Miguel DA COSTA FARIA, gérant de société, demeurant à L-4750 Pétange, 30, route de Longwy, détenteur de cinquante et une (51) parts sociales; et
- Monsieur José Manuel MACHADO ALFAIATE, agent immobilier, demeurant à L-4716 Pétange, 45, rue Bommert, détenteur de quarante-neuf (49) parts sociales

agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "ATA-Alliance Toitures Artisanales", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4601 Differdange, 11, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133898,

déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolutions

L'assemblée décide:

- de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur José Manuel MACHADO ALFAIATE, agent immobilier, né à Pétange, le 21 juillet 1973, demeurant à L-4716 Pétange, 45, rue Bommert, comme gérant administratif;
- de nommer, pour une durée indéterminée, l'actuel gérant unique Monsieur Vitor Miguel DA COSTA FARIA aux fonctions de gérant technique; et
 - de modifier les pouvoirs de signature des gérants comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe de la gérante administrative et du gérant technique.

Pour toutes opérations qui ne nécessitent pas d'autorisation du Ministère des Casses Moyennes luxembourgeois, la Société pourra être valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Vitor Miguel DA COSTA FARIA / José Manuel MACHADO ALFAIATE.

Référence de publication: 2012067330/30.

(120096150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck